



PROCESSUS REGIONAL NEXUS-HUMANITAIRE DEVELOPPEMENT ET PAIX

NOTE D'INFORMATION N°3 SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE

DU N-HDP DANS LES SEPT PAYS DU FRONT SÉCURITAIRE

I. INTRODUCTION

Face aux crises alimentaires et nutritionnelles multifactorielles récurrentes qui ébranlent la région, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), l'Union Européenne (UE) et le Réseau Mondial contre les Crises Alimentaires (GN) ont organisé, le 6 avril 2022, une réunion de haut niveau. Cette consultation a débouché sur d'importants engagements financiers des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour soutenir les plans nationaux de réponse à la crise et les programmes structurants de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) et de résilience dans les 17 pays de l'espace CEDEAO, UEMOA, CILSS, plus le Cameroun.

La région et ses partenaires se sont également engagés à opérationnaliser le Nexus Humanitaire-Développement-Paix (N-HDP) dans les sept (7) pays de la ligne de front sécuritaire (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Tchad, plus le Cameroun).

Depuis le mois d'avril 2022, le CILSS, bras technique de la CEDEAO et de l'UEMOA, assure la coordination du processus d'opérationnalisation du N-HDP. Il est accompagné dans cet exercice par le CSAO et le GN.

Par ailleurs, en 2013, les Nations Unies ont uni leurs forces à celles de la Banque Mondiale (BM), de l'Union Européenne (UE), de la Banque Africaine de Développement (BAD), des Organisations régionales et d'autres institutions pour faire face aux crises multidimensionnelles que connaît le Sahel.

Pour ce faire, il a été développé une approche multidimensionnelle axée sur les résultats par le biais de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), autour de priorités clés en matière de gouvernance, de sécurité et de résilience. Cette initiative a été conçue

pour s'attaquer aux causes profondes de la crise du Sahel tout en soutenant les capacités nationales et régionales de consolidation de la paix.

Depuis, le Système des Nations Unies (SNU) a intensifié ses interventions et mobilisé des ressources croissantes pour des zones ciblées, notamment le bassin du Lac Tchad et la région du Liptako-Gourma. Dix (10) pays sont couverts par UNISS, le Nexus Humanitaire-Développement-Paix (N-HDP) multisectoriel à savoir le **Burkina Faso, le Cameroun, la Gambie, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et le Tchad.**

Avec l'avènement du Nexus HDP sectoriel SANAD, il paraît essentiel de trouver des passerelles de collaboration entre les deux initiatives. Le Nexus sectoriel intègre la dimension régionale qui est facteur de durabilité dans l'approche et donne le leadership aux pays. Par contre, le multisectoriel, plus ancien sur le terrain, est plus axé sur les pays pris individuellement, approche qui favorise le cloisonnement des processus nationaux.

Par rapport à ce qui précède et compte tenu de l'intérêt manifeste des pays pour les deux exercices, il est incontournable de fédérer les efforts pour pouvoir mieux valoriser les acquis de part et d'autre.

Cette 3ème note est la suite de la mise à jour des deux premières notes produites en février et mars 2023. Elle récapitule en quelque sorte les acquis des trois derniers mois.

II. ACTIVITÉS RÉALISÉES

2.1 Au niveau régional

2.1.1 *L'engagement du CILSS*

Avec l'appui du CSAO/OCDE et du GN, l'engagement du CILSS, pris depuis le mois d'avril 2022, s'est renforcé au fil des mois avec comme acquis :

- Une large communication officielle en direction des pays de la ligne de front en mettant à leur disposition les documents de base sur le processus N-HDP que sont la note d'orientation et le guide de conduite des diagnostics inclusifs (DIN). Ces deux documents constituent les documents de référence pour les pays pour mieux conduire le processus d'opérationnalisation du Nexus. Pour plus de compréhension et d'appropriation de la problématique par les acteurs nationaux, le document sur l'approche HDP en Afrique de l'Ouest et le compte rendu de la première concertation

technique des pays concernés ont été également mis à la disposition des institutions focales.

- L'information régulière des Organisations d'intégration régionale pour les sensibiliser davantage à l'exigence de l'effectivité de leur **portage politique** ainsi que de la **participation effective de leurs structures techniques** concernées par le processus N-HDP.
- Un contact régulier et fluide avec les pays pour s'assurer, en respect du principe de l'inclusivité et de l'intersectorialité, que les GIs en constitution regrouperont l'ensemble des parties prenantes clés concernées par le N-HDP sectoriel SANAD : structures publiques (urgence et développement), acteurs non étatiques, structures et acteurs de la sphère sécuritaire, représentants des collectivités territoriales décentralisées, etc.

2.1.2 Le soutien continu du Réseau Mondial (GN)

Le GN fait de l'accompagnement des pays la priorité des priorités. Pour ce faire, son appui s'est intensifié au regard de l'adhésion totale des pays de la ligne de front à l'approche du N-HDP.

Au-delà de son appui au renforcement des capacités techniques du CILSS à coordonner et suivre le processus d'opérationnalisation du N-HDP, le GN s'est aussi engagé à faciliter la mobilisation des ressources financières afin de soutenir le processus aux niveaux national et régional. Une contribution financière éventuelle du GN, permettant l'accompagnement institutionnel nécessaire à la formulation des feuilles de route nationales et régionale, se fera sur la base des Budgets-Programmes proposés par les pays et le CILSS.

Par ailleurs, le GN travaille au rapprochement entre la démarche politique CEDEAO-UEMOA-CILSS visant l'opérationnalisation du N-HDP sectoriel SANAD et l'initiative UNISS du Système des Nations Unies (SNU). La première initiative dispose de la dimension régionale et donne le leadership aux pays tandis que la seconde est multisectorielle et pilotée par le SNU suivant une approche nationale.

Lors de la rencontre de janvier dernier qui a réunie l'équipe de UNISS et les représentants du GN, il est ressorti la nécessité d'instaurer une synergie d'actions entre les deux exercices et créer les conditions de leur fertilisation réciproque. De ce point de vue, il est incontournable de trouver les voies et moyens pour promouvoir un dialogue pragmatique entre la TFR du N-HDP sectoriel SANAD et l'Équipe régionale de UNISS.

L'opérationnalisation du N-HDP apparaît être une action de longue haleine. Il est par conséquent difficile de déterminer la durée du processus. Toutefois, l'accompagnement du

GN s'inscrit dans la dynamique régionale et ; pour ce faire, il assure le suivi du processus selon les besoins de la région et des pays.

2.1.3 Une meilleure structuration du dialogue avec les pays

Lors des divers échanges et séances de travail en ligne de la Task Force Régionale, la question du financement des actions prévues dans les feuilles de route nationales (FRN) est apparue fondamentale, notamment pour les pays gérés par des gouvernements de transition. A cette difficulté potentielle à mobiliser les ressources financières pour certaines FRN, s'est superposée celle portant sur les divergences quant à la nature et au contenu du produit final lui-même :

- Est-ce un programme, une stratégie ou une politique assortie d'un budget pluriannuel ? ou ;
- Est-ce un processus que les pays, en tant qu'uniques leaders, se chargeront de conduire avec tous les autres acteurs (ANE, PTF, acteurs de la sphère sécuritaire, collectivités territoriales décentralisées, et autres).

Par rapport à ce qui précède, la Task Force Régionale a besoin d'avoir une compréhension commune de l'aboutissement du processus d'opérationnalisation. Ces membres devront se référer à la même syntaxe face aux pays.

Pour ce faire, il est essentiel de chercher à mieux structurer le dialogue avec les pays et pouvoir leur préciser, lors des toutes premières réunions des GI, la valeur ajoutée de la démarche N-HDP. Une séance de travail restreinte CILSS, CSAO et GN est prévue le 12 avril prochain en marge de la réunion restreinte du RPCA à Paris.

2.1.4 La proposition des Lignes Directrices du Diagnostic Inclusif (DI)

Avec l'appui du GN et du CSAO, le CILSS a produit un document intitulé « *Lignes Directrices des Diagnostics Inclusifs Nationaux* » mis à la disposition des pays (cf. annexe 1). Il est une déclinaison simplifiée des processus décrits dans le Guide Méthodologique. Sans être une camisole de force, il a pour but de permettre aux pays d'avancer sereinement et efficacement dans l'animation de leurs diagnostics inclusifs (DI).

De manière spécifique, il ambitionne de faciliter entre autres (i) l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail détaillé du processus plus son budget d'exécution, (ii) le pilotage de tout le processus à l'effet de fournir des produits conformes aux caractéristiques indiquées dans le Guide Méthodologique.

2.1.5 Participation des pays au RPCA d'avril 2023 à Paris

Du 12 au 14 avril 2023, se tiendra à Paris la Réunion restreinte du RPCA. Les six (6) pays de la ligne de front concernés (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad) sont invités à faire point de l'état d'avancement du processus d'opérationnalisation du Nexus HDP sectoriel SANAD.

A cet effet, un canevas de présentation PowerPoint a été proposé aux pays par l'équipe d'appui régionale (cf. annexe 2).

2.2 Au niveau national

2.2.1. Affirmation de la volonté politique

Se doter d'une feuille de route nationale d'opérationnalisation du Nexus HDP à visée alimentaire constitue une décision politique assumée par les pays. Compte tenu de l'importance que revêt l'exercice, les pays assurent eux-mêmes le leadership du processus. L'affirmation de cette volonté politique va du portage politique de l'initiative à la mise en place et à l'animation correcte de ses organes de gouvernance (voir point 2.2.2.).

Présentement, les six (6) pays concernés ont accepté l'idée du Nexus HPD à visée alimentaire. Aucun rejet n'est constaté, même au niveau des pays (Cameroun, Niger et Tchad) qui sont, depuis 2018 et 2019, engagés avec le Système des Nations Unies (SNU) dans le processus d'opérationnalisation du Nexus HDP multisectoriel.

Dans ces trois (3) pays, les efforts sont en cours pour créer une vraie synergie d'action entre les deux exercices avec en toile de fond la capitalisation des acquis de part et d'autre et la fertilisation mutuelle et réciproque.

Pour faciliter la tâche, la TFR et l'équipe régionale UNISS devront renforcer le dialogue entre elles et créer les conditions idoines de rapprochement des deux exercices au niveau régional et national.

2.2.2. Gouvernance et conduite du processus d'opérationnalisation

Une fois la volonté politique affirmée, la nécessité s'est imposée, durant le trimestre dernier, de l'exprimer par la mise en place des organes de gouvernance des processus nationaux (cf. tableau ci-dessous).

La situation se présente comme suit :

➔ Burkina Faso

A l'issue de la réunion de concertation technique du 12 juillet 2022, le portage politique du Nexus HDP sectoriel SANAD été très tôt placé à un niveau élevé. En effet, tout le Gouvernement a été informé à travers une communication verbale. Ce dernier a donné son accord pour son opérationnalisation sous la supervision du Ministre en charge de l'Agriculture ; la coordination technique est assurée par le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA).

Le Groupe inclusif a été créé et formalisé par un arrêté interministériel signé par quatre ministres (agriculture, économie et finances, administration territoriale et action humanitaire). Il a pris la dénomination de Comité National de Coordination (CNC) et regroupe une soixantaine de membres (État, AD, PTF, OSC, ONG, ...). Son animation est confiée au Secrétaire Exécutif du CNSA (SE/CNSA).

En termes de perspectives, on peut noter pour les semaines à venir entre autres :

- *Élaborer le programme de travail budgétisé ;*
- *Convoquer la 1^{ère} réunion virtuelle avec la Task Force Régionale (TFR) pour confirmer les attentes et la vision commune vis-à-vis du N-HDP et examiner les modalités de lancement du diagnostic inclusif national ;*
- *Mobiliser les ressources financières et aller vers l'organisation de l'atelier de lancement du DI.*

➔ Cameroun

Comme le Niger, le Cameroun bénéficie depuis 2018 de l'appui technique et financier du PNUD et de la Banque Mondiale pour opérationnaliser le N-HDP multisectoriel. Par conséquent, le processus dispose de tous les organes décisionnels et techniques nécessaires tant au niveau national que local. Une Task Force Nationale (TFN) inclusif et multisectoriel, coprésidée par le Premier Ministre (PM) et le PNUD, pilote ensemble tout le processus d'opérationnalisation du Nexus.

Le grand défi dont fait face actuellement le Cameroun est l'arrimage du processus d'opérationnalisation du N-HDP à visée alimentaire au processus multisectoriel. Plusieurs

concertations, organisées à l'initiative du Ministère en charge de l'Agriculture et ayant impliqué les membres de la TFN, commencent à porter fruits :

- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) et le Coordonnateur du Programme National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PNVRSA) sont acceptés respectivement comme institution focale (IF) et point focal (PF) du processus N-HDP sectoriel SANAD ;
- Les membres de la TFN sont d'office membres au niveau requis du GI. Du coup, le Coordonnateur du PNVRSA est coopté comme membre à part entière de la TFN.

A très court terme, il sera question de :

- *Élaborer le programme de travail budgétisé (PTB) ;*
- *Mobiliser les ressources financières ;*
- *Organiser l'atelier de lancement du diagnostic inclusif national.*

➔ Mali

Après réception de la lettre d'information du CILSS, une série de concertations techniques des structures publiques clés de la mise en œuvre du processus N-HDP au Mali ont été organisées pour (i) choisir l'Institution Focale (IF) capable de conduire le processus d'opérationnalisation sans encombre et (ii) désigner le Point Focal (PF).

Le consensus s'est vite dégagé pour confier l'implémentation globale du processus au Ministère du Développement Rural (MDR) à travers son Secrétariat Général (SG) qui fait fonction de point focal.

Le Groupe Inclusif a été créé en fin février 2023 par décision du Ministre du Développement Rural. Il regroupe 53 membres (État, AD, OSC, PTF, ONG, ...). Son animation est assurée par le Secrétaire Général du Ministère, épaulé dans les tâches quotidiennes par le Secrétaire Permanent du CONACILSS (SP/CONACILSS). Il est doté d'un Comité de Coordination Technique (CCT), animé au quotidien par un Secrétariat technique cogéré par le SP/CONACILSS et un représentant du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Le CCT est depuis peu engagé dans l'organisation de la 2^{ème} réunion de concertation technique du GI pour examiner et valider le programme de travail et son budget. La désignation formelle des points focaux des structures constitutives du GI est en cours.

Dans les semaines à venir, il sera question de :

- *Convoquer la 1^{ère} réunion virtuelle avec la Task Force Régionale (TFR) pour confirmer les attentes et la vision commune vis-à-vis du N-HDP et examiner les modalités de lancement du diagnostic inclusif national ;*
- *Mobiliser les ressources financières et aller vers l'organisation de l'atelier de lancement du DI.*

➔ **Mauritanie**

Concernant ce pays, il paraît utile de rappeler que suite à la lettre d'introduction et d'information du CILSS, les activités relatives (i) à la désignation de l'Institution Focale et du point focal et (ii) à la constitution du Groupe Inclusif (GI) ont démarré à une allure tel qu'on avait l'espoir de pouvoir lancer le processus d'opérationnalisation en moins de 3 mois. Très vite, la dynamique s'est ralentie pour deux raisons essentielles :

- Le SP/CONACILSS désigné point focal (PF) est en même temps un Conseiller Technique très chargé au ministère de l'Agriculture (Institution focale). Il est fréquemment en missions de moyenne à longue durée à l'extérieur du pays. Il n'a apparemment pas d'adjoint pour prendre la relève en attendant.
-
- Il n'a toujours pas été possible de mettre en place, comme c'est le cas au Cameroun, au Mali et au Tchad, un comité technique de coordination pour pallier les indisponibilités du PF.

En conclusion, les acquis demeurent les mêmes à savoir :

- L'implémentation du processus d'opérationnalisation du N-HDP est politiquement porté par le Ministre de l'Agriculture ;
- L'animation du dispositif est assurée par le SP/CONACILSS.

En termes de perspectives et à très court terme, les efforts devront focalisés sur (i) la mise en place et l'animation correcte du Groupe Inclusif (GI), (ii) l'élaboration et la validation du programme de travail (TDR) et le budget de l'exercice.

La Task Force Régionale (TFR) devra réfléchir à une stratégie d'accompagnement de ce pays.

→ Niger

Parmi les sept (7) pays de la ligne de front sécuritaire, le Niger est le plus avancé en matière de N-HDP. Il a démarré, avec l'appui du PNUD, son processus d'opérationnalisation du Nexus HDP multisectoriel. Toutes instances de gouvernance politique et technique tant au niveau central que déconcentré ont été mises en place.

Il s'agit :

- Au niveau central, du Comité Tripartite de Haut Niveau (CTTHN/UD) et du Comité Technique Tripartite du Nexus Urgence-Développement (CTTNUD) ;
- Au niveau régional, des comités tripartites régionaux d'opérationnalisation du Nexus UDP (CTRO Nexus) présidés par les Gouverneurs ;
- Au niveau des Départements, des comités tripartites départementaux d'opérationnalisation du Nexus UDP (CTDO Nexus) présidés par les Préfets et ;
- Au niveau des communes, des cadres communaux de concertation des acteurs (CCCA Nexus) présidés par les Maires.

C'est ainsi qu'avec l'avènement du N-HDP sectoriel SANAD, le Niger n'a éprouvé aucune difficulté à désigner l'I3N (en charge de la SAN) comme Institution Focale et son Haut-Commissaire comme point focal. Ce dernier vice préside le CTTNUD aux côtés du ministre de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes (MAHGC).

En référence aux importants outputs de la rencontre CILSS/I3N du 27 février dernier et aux éclairages faits récemment par le Conseiller Technique du HC, il ressort clairement que le processus N-HDP du Niger est un cas d'école à capitaliser et à valoriser au niveau régional et dans les pays.

Par conséquent, pour pouvoir (i) utilement accompagner ce pays et (ii) faire profiter la communauté N-HDP internationale, régionale et nationale de ces importants acquis, il est essentiel d'imaginer une démarche spécifique basée sur les principes « du donner et du recevoir » et le « learning by doing ».

Les actions urgentes à mener sont les suivantes :

- *Identifier les attentes spécifiques du Niger devant permettre d'élaborer le programme de travail budgétisé (PTB) ;*
- *Mettre en place et animer le groupe inclusif (GI) dédié au N-HDP sectoriel SANAD.*

Une feuille de route N-UD dans le domaine humanitaire et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est déjà disponible.

→ Tchad

Le Tchad fait lui aussi partie des pays de la ligne de front à s'être engagé, depuis quelques années avec le PNUD et la Banque Mondiale, dans le processus d'opérationnalisation du Nexus HDP multisectoriel. Toutefois, comme le Cameroun et le Niger, il ne dispose pas encore des organes décisionnels et techniques appropriés pour conduire le processus.

On pourrait même faire constater que l'avènement du N-HDP sectoriel SANAD a donné une formidable opportunité de relance de l'exercice qui a commencé il y a presque 5 ans. Comme au Cameroun (voir ci-dessous), le défi demeure le rapprochement mutuellement avantageux des deux initiatives et la création de synergie entre elles. Les concertations sont en cours pour faire le point de l'état d'avancement des deux processus et trouver le potentiel de synergie possible et nécessaire pour une fertilisation réciproque. D'ores et déjà les deux équipes ont convenu de ce qui suit :

- Le Ministère de la Production et de la Transformation Agricole (MPTA) est pour tout le monde, l'Institution Focale du processus avec comme point focal le Secrétaire Général du Ministère.
- Le Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et de Gestion des Crises (CASAGC élargie aux acteurs non étatiques (ANE), les OSC, aux acteurs de la sphère sécuritaire et aux collectivités territoriales joue le rôle de Groupe inclusif (GI).
- La valorisation des acquis du N-HDP à visée alimentaire et le renforcement de son Comité Technique de Coordination par la Task Force Nationale du N-HDP multisectoriel.

Dans les semaines à venir, il sera question de :

- *Tenir la première réunion du GI pour s'assurer que les membres ont la même compréhension du N-HDP à visée alimentaire et identifier les éléments du programme de travail budgétisé ;*
- *Élaborer et faire valider par le GI le Programme de travail budgétisé ;*
- *Convoquer la première réunion en ligne avec la Task Force Régionale pour confirmer les attentes et la vision commune vis-à-vis du N-HDP et examiner les modalités de lancement du diagnostic inclusif national ;*
- *Mobiliser les ressources financières et aller vers l'organisation de l'atelier de lancement du DI.*

TABLEAU DE SUIVI DES ACTIVITÉS PAR PAYS

Pays	Contacts avec les structures nationales						Groupes Inclusifs (GI) constitués			Observations	
	Par le Consultant CILSS	Institution Focale identifiée			Point Focal désigné			Oui	Non		Dénomination
		Oui	Non	Qui ?	Oui	Non	Qui ?				
Burkina Faso	Contact établi (fluide, intense et régulier)	x		Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA)	x		Le Secrétaire Exécutif du Conseil Nationale de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA)	x		Comité National de Coordination du Nexus Humanitaire, Développement, Paix (CNC/N-HDP)	Le CNC/N-HDP a été créé par arrêté interministériel Il est animé par le Comité National de Coordination regroupant l'ensemble des parties prenantes clefs concernées par le N-HDP
Cameroun	Contact établi (fluide, intense et régulier)	x		Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	x		Le Coordonnateur du Programme National de Veille et de Renforcement de la Sécurité Alimentaire (PNVRSa)	x		Groupe Inclusif du Nexus HDP	Il est animé par le Comité Technique de Coordination pilote par le Groupe de Travail sur la Sécurité Alimentaire (GTSA)
Mali	Contact établi (fluide, intense et régulier)	x		Ministère du Développement Rural (MDR)	x		Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural (SG/MDR)	x		Groupe Inclusif du Nexus HDP	Le GI est animé par le Comité Coordination cogéré le MDR et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Mauritanie	Contact établi (à fluidifier)	x		Ministère de l'Agriculture (MA)	x	Le Secrétaire Permanent du Comité National CILSS (SP/CONACILSS)		x	-	Une séance de travail avec le Ministre de l'Agriculture en marge du RPCA me paraît nécessaire pour débloquer la situation en Mauritanie
Niger	Contact établi (à fluidifier)	x		Ministère de l'Action Humanitaire et de Gestion des Catastrophes (MAHGC)	x	Haut-Commissaire de l'Initiative 3N (HC/I3N)		x	-	Le GI du Nexus SANAD sera constitué du Comité Tripartite Technique sur le Nexus HDP (CTTNUD) élargi à la Haute Autorité de la Consolidation de la Paix (HACP), aux PTF et aux acteurs non étatiques (ANE).
Tchad	Contact établi (fluide, intense et régulier)	x		Ministère de la Production et de la Transformation Agricole (MPTA)	x	Le Secrétaire Général du Ministère de la Production et de la Transformation Agricole (SG/MPTA)	x		Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et la Gestion des Crises (CASAGC)	Le CASAC sera élargi aux acteurs de la sphère sécuritaire, les représentants des collectivités locales et autres acteurs non étatiques

ANNEXES

ANNEXE 1

LIGNES DIRECTRICES DES DIAGNOSTICS INCLUSIFS (DI) /PAYS

Ce document est une déclinaison simplifiée des processus décrits dans le Guide Méthodologique. Il a pour but de permettre aux pays d'avancer sereinement et efficacement dans l'animation de leurs diagnostics inclusifs (DI)

OBJECTIF GLOBAL : Opérationnaliser le Nexus Humanitaire-Développement-Paix (HDP) pour mieux faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle croissante dans l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS plus le Cameroun

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Objectif Spécifique (OS) 1 : Appuyer les cadres institutionnels de dialogue Inclusif (CIDi), en charge de la formulation de la feuille de route nationale (FRN)

Objectif Spécifique (OS) 2 : Formuler les FRN axées sur les priorités du N-HDP

Objectif Spécifique (OS) 3 : Appuyer la coordination nationale et la communication sur le N-HDP

RÉSULTATS

OS1 : Appuyer les cadres institutionnels de dialogue Inclusif (CIDi), en charge de la formulation de la feuille de route nationale (FRN)

R1.1. Le Cadre institutionnel Inclusif est mis en place ou renforcé

A1.1.1. Organiser une revue rapide des cadres et mécanismes de dialogue existants dans le pays ;

A1.1.2. Renforcer ou accompagner la mise en place des Cadres Institutionnels Inclusifs (CIDi) ;

A1.1.3. Appuyer l'animation des concertations des CIDi (concertations techniques de haut niveau, fonctionnement régulier, suivi-évaluation des FRN N-HDP, participation aux initiatives HDP régionales et internationales...);

R1.2. Le leadership des États est affirmé sur l'appropriation du mécanisme de gouvernance inclusive du N-HDP

- A1.2.1. Organiser des ateliers nationaux *de lancement du processus du N-HDP*
- A1.2.2. Documenter les expériences pays en matière de gouvernance inclusive du N-HDP ;
- A1.2.3. Produire des notes décideurs d'information sur le processus au Gouvernement et au Conseil des Ministres ;

OS2 Formuler les FRN axées sur les priorités du N-HDP

R2.1. La cartographie des acteurs, institutions, cadres/mécanismes, initiatives, etc. est réalisée

- A2.1.1. Entreprendre une revue documentaire plus des interviews ciblées auprès de personnes et d'institutions clés à l'aune des préoccupations et exigences du Nexus HDP ;
- A2.1.2. Procéder une analyse intégrée des stratégies, politiques, mesures ou autres initiatives en lien avec l'opérationnalisation du N-HDP ;

R2.2. Les pays ont défini leur FRN axées sur les priorités du N-HDP

- A2.2.1. Appuyer l'élaboration ou la mise à jour des FRN sur le N-HDP
- A2.2.2. Organiser des concertations nationales pour la validation des FRN sur le N-HDP ;
- A2.2.3. Apporter des appuis catalytiques aux pays pour la mise en œuvre des FRN N-HDP.

R2.3. Les FRN N-HDP sont techniquement et politiquement adoptées par les pays

- A.2.3.1. Organiser les ateliers techniques nationaux de validation des FRN N-HDP ;
- A.2.3.2. Accompagner les prises de décisions politiques sur l'intégration effective du N-HDP dans les programmations nationales ;
- A2.3.3. Accompagner l'appropriation des FRN au niveau déconcentré des pays.

OS3 Appuyer la coordination nationale et la communication sur le N-HDP

R3.1. Le processus du N-HDP est coordonné en synergie avec tous les acteurs

- A3.1.1. Organiser des discussions avec l'ensemble des parties prenantes des entités locales décentralisées représentatives ;
- A3.1.2. Animer régulièrement les dialogues sur la FRN N-HDP en intégrant les préoccupations des entités décentralisées.
- A3. 2.1. Organiser une Consultation Nationale Inclusive de Haut Niveau de l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux administratifs ;

R3.2. La communication active est assurée à tous les niveaux administratifs sur la FRN N-HDP

A4.2.2. Préparer et mettre en œuvre un plan de communication intensive consensuelle ;

A4.2.3. Préparer et mettre en œuvre un plan de dissémination de la feuille de route ;

A4.2.4. Préparer un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la feuille de route.

Annexe 1.1. : Tableau synthétique provisoire d'une feuille de route nationale

Constats (insuffisances à combler) (*)	Action (s) clef(s)	Responsable	Partenaire(s) associé(s)	Implications budgétaires si existantes	Échéance
Constat 1					
Constat 2					
Constat X					

(*) : Afin de faciliter la compréhension, les constats peuvent être organisés par rubriques (politiques, institutionnels, techniques, financiers, etc.)

Annexe 1.2 : Projet de feuille de route validé par les membres du GI

<p>Format indicatif Feuille de route nationale (20 pages maximum sans les annexes)</p>
<p>1. Introduction / Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappel de l'importante et des attentes du pays en matière d'opérationnalisation du N-HDP - Brève présentation de la démarche de formulation de la feuille de route
<p>2. Aperçu sur l'état des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Éléments saillants de la photographie de l'existant - Constats majeurs (faiblesses/insuffisances, manquements) et principaux leviers à actionner
<p>3. Éléments de feuille de route</p> <ul style="list-style-type: none"> - Brève introduction - Tableau synthèse
<p>4. Conclusion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prochaines étapes / suites à donner
<p>Annexes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Références bibliographiques - Personnes & institutions rencontrées

ANNEXE 2 : Projet de plan de présentation des pays sur les avancées en matière de HDP – RPCA 2023

- I** Bref rappel du contexte national
- II** Dispositif institutionnel et Plan d'action
- III** Conduite du diagnostic inclusif (DI)
- IV** Défis/solutions et Bonnes pratiques
- V** Prochaines étapes